

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le VENDREDI 30 MARS 2007

Sous la présidence de Mr Georges MISSEREY MAIRE

Etaient présents : Mr LHERMITTE Yves, Mr COUSIN Daniel, Mme MAILLARD Colette Adjoint

Mr BASSET François, Mme MALBERT Annie, Monsieur THIEFRY Rémy, Mme LOZAÏC Odette, Mme LEJEUNE Claudine, Mr LEFEVRE Guy, Mme BUSNEL Martine Conseillers Municipaux

Etaient absents : Mme DAUTEUIL Valérie, Mr VIARGUES Stéphane, Mr FLECHE Ludovic

Secrétaire de séance : Mme BUSNEL Martine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, trois délibérations intervenues après l'envoi de l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation d'une entreprise pour le branchement en eau lotissement chemin de Viarmes*
- Demande de retrait du syndicat intercommunal scolaire*
- Bulletin municipal – emplacements publicitaires tarifs 2006/2007*

Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité

VOTE DU BUDGET UNIQUE COMMUNE 2007

VOTE le budget unique Commune 2007, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 112 259.70 €

Recettes : 2 112 259.70 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 363 011.48 €

Recettes : 4 363 011.48 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2006 – BUDGET COMMUNE

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2006, comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT

Recettes :	429 376,26 €
Dépenses	816 803,07 €
Déficit de clôture	103 241,29 €

RESTES A REALISER :

Recettes :	144 011,48 €
Dépenses :	2 334 625,34 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes :	1 217 239,56 €
Dépenses :	1 017 403,51 €
Excédent :	199 836,05 €

AFFECTE à la section de fonctionnement au compte 002 excédents de fonctionnement reporté 763 557,41 € et à la section d'investissement au compte 1068 réserves 103 241,29 €.

VOTE DES 4 TAXES 2007

DECIDE, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes, pour l'année 2007, soit :

Taxe d'habitation	7.21 %
Taxe foncière (bâti)	6.38 %
Taxe foncière (non bâti)	43.67 %
Taxe professionnelle	8.52 %

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

VOTE, le budget annexe lotissement Chemin de Viarmes 2007, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	1 142 041.00 €
RECETTES :	1 142 041.00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	964 400.00 €
RECETTES :	964 400.00 €

VOTE DU BUDGET UNIQUE ASSAINISSEMENT 2007

VOTE, le budget unique Assainissement 2007, qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :	20 767.96 €
Recettes :	20 767.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 96 185.72 €

Recettes : 96 185.72 €

ANTENNE TV – ADMISSION EN NON VALEUR

APRES avoir évoqué les problèmes de recouvrement de la redevance relative à l'entretien de l'antenne TV, **DECIDE** de passer les titres de participation non perçus, antérieurs à l'année 2005, en non valeur.

DIT que la somme de 5 087.67 € sera inscrite sur le budget commune 2007, à l'article 654 pertes sur créances irrécouvrables.

MODALITE DE PERCEPTION DE LA P.R.E. A PARTIR DE 2007

Considérant la décision du Syndicat du Croult et du Petit Rosne de ne plus recouvrir pour le compte de la commune la PRE à compter du 1^{er} janvier 2007, **DECIDE** de fixer le nouveau montant de la participation pour raccordement à l'égout à 12,95 €/m² de SHON limitée à 1554 € soit 120 m² de SHON pour les habitations et 9,10 €/m² de SHON pour les entrepôts.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE DE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

APRES avoir approuvé le budget 2007, **VOTE**, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.O.E.M), s'élevant à **7.19 %**.

JURY D'ASSISE ANNE 2008

APRES avoir procédé, d'après les listes électorales, à un tirage au sort, **DESIGNE** les Jurés d'Assises qui devront éventuellement siéger en 2008 :

- Monsieur JACHIMIAK Patrick, domicilié 1 allée des Mésanges
- Madame BOUKELLALA née CHOPIN Valérie, domiciliée 9 chemin des Bornes
- Monsieur MARIE Laurent, domicilié 1 rue des Bleuets

DEDOMMAGEMENT DU SINISTRE DE L'IMMEUBLE 1 PASSAGE DE L'EGLISE

Après avis du cabinet Dantard Expertises sur le montant des dédommagements proposé par la compagnie de la locataire soit 142 140,74 euros TTC, **ACCEPTE**, le montant du remboursement proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AUTORISATION DE SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE BATIMENTS COMMUNAUX

Le contrat d'assurance pour les bâtiments communaux signé avec la compagnie GPA prenant fin au 31 mars 2007, il convient d'en signer un nouveau. Après s'être rapproché du CIG, et sur les conseils de celui-ci, une consultation a été lancée auprès de différentes

compagnies d'assurances, il apparaît que la PNAS (Paris Nord Assurances Services) est la plus avantageuse au niveau de la cotisation d'un montant de 3 740 € TTC, pour 9 mois, soit du 01/04/ au 31/12/2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec cet assureur.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT R.A.S.E.D.

Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale concernant la mise en place par les communes d'un budget de fonctionnement pour le R.A.S.E.D (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés), sur la base d'un euros par enfant scolarisé sur la Commune.

ACCEPTE, le versement de cette subvention de fonctionnement pour le R.A.S.E.D, d'un montant d'un euros par élève scolarisé sur la Commune. Avec un éventuel report des crédits d'une année sur l'autre en cas d'achat de matériel onéreux.

DEMANDE DE TRASERR 2007 (COMPLEMENT)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur la nécessité d'effectuer les travaux suivants :

- Réfection des trottoirs rue de Paris
- Reprise de la surface parking, place de l'Eglise
- Réfection de la couche de roulement de la rue du Moulin
- Réfection du passage Ganneval et de sa placette

Pris connaissance du devis estimatif, s'élevant à 88 160 € HT. **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au titre du TRASERR 2007 et dit que les crédits seront portés sur le budget 2007.

DGE 2007 (COMPLEMENT)

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la nouvelle estimation s'élevant à 325 430 € HT pour la construction d'un local destiné à accueillir les enfants du centre de loisirs, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires à la demande de cette subvention.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT

Suite à la démission, en date du 19 mars 2007, de Monsieur CANIVET André, 3^{ème} Adjoint du Conseil Municipal, il convient d'élire un nouvel adjoint.

Madame MAILLARD Colette est nommée 3^{ème} Adjointe.

Madame LOZAIC Odette, étant la seule candidate, est élue 4^{ème} Adjointe. Elle percevra l'indemnité à compter du 1^{er} avril 2007.

**DESIGNATION D'UNE ENTREPRISE POUR LE BRANCHEMENT EN EAU
LOTISSEMENT CHEMIN DE VIARMES**

*Après avoir pris connaissance de la décision de la commission d'appel d'offre ayant retenu l'entreprise DHTP (22.563 euros HT), **ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de marché avec la dite entreprise.*

**DEMANDE DE RETRAIT
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE**

Monsieur COUSIN, délégué auprès du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, informe que la ville de Domont souhaite se retirer du syndicat, de même que les communes de Baillet-en-France et Moisselles.

SOUHAITE que ce syndicat soit maintenu, mais est conscient que les communes de Piscop et Attainville ne pourront à elles seules, supporter les charges de fonctionnement du dit syndicat.

**BULLETIN MUNICIPAL – EMBLEMES PUBLICITAIRES
TARIFS 2006/2007**

Afin de réduire les frais d'impression du bulletin municipal annuel, la commune fait appel à divers annonceurs.

***FIXE**, les tarifs d'emplacements publicitaires 2006/2007 comme suit :*

FORMAT	Montant TTC En euros
4 ^{ème} de couverture (275x190)	1.381,38
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	1.190,02
Page intérieure (275x190)	1.016,60
Demi page (135x190)	556,14
Quart de page (135x90)	358,80
Huitième de page (65x90)	209,30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00